

et à tous ceux qui ont été élus le 18 juin. J'espère bien avoir l'occasion de rencontrer chaque député au cours de la session. Le Canada est un vaste pays; même si nous sommes séparés par les distances, même si nous ne partageons pas la même langue et la même religion, nous croyons tous à la grandeur du Canada.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant parler de ma circonscription électorale de Nicolet-Yamaska. Le comté, la ville et la rivière de Nicolet portent le nom de l'explorateur et compagnon de Champlain, Jean Nicolet. Le nom du comté d'Yamaska vient d'un mot indien Ouamaska ou Hiamaska et veut dire: Où il y a de l'herbe sous l'eau. Ceux qui ont l'avantage de visiter cette région du cœur de Québec peuvent y rencontrer 45,192 personnes, qui habitent sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans le plus beau paysage de la province. Cette population vit principalement de l'agriculture. Nous avons aussi des industries, semées à travers le comté, qui font notre orgueil, et nous prévoyons des développements considérables pour l'avenir. Nous remarquons chez ce peuple un attachement profond aux plus belles traditions canadiennes-françaises. La générosité qui l'anime fait que cette population est unie dans les moindres joies comme dans les plus lourdes épreuves.

Dans mon comté, on trouve aussi des institutions d'éducation qui font notre orgueil. Combien d'hommes et de femmes y sont venus chercher une formation supérieure donnée par nos maisons: le Grand et le Petit séminaire de Nicolet, notre école d'agriculture, nos collèges et nos écoles dirigés par des religieux, religieuses et laïques.

Depuis 1957, c'est-à-dire depuis l'avènement du gouvernement actuel, nous sommes fiers de dire que le comté a profité des lois et des mesures adoptées. Qu'il suffise de mentionner que le budget consacré par le gouvernement à l'agriculture a presque doublé de 1957 à 1961, en comparaison de 1953 à 1957. Au cours de cette période, on avait dépensé, pour l'agriculture au Canada, 363 millions de dollars; de 1957 à 1961, on a dépensé 706 millions.

Monsieur l'Orateur, le comté de Nicolet-Yamaska compte beaucoup sur les revenus de l'industrie laitière. Le présent gouvernement a fait voter des mesures pour venir en aide à cette industrie. Voici quelques-unes de ces mesures:

A.—Le prix de soutien sur le beurre fut porté de 58c. à 64c. Si l'on considère qu'il se produit environ de 360 à 365 millions de livres de beurre dans un an, cela donne à nos

cultivateurs de 21 à 22 millions de plus par an.

B.—Prix de soutien du fromage, 32½c. la livre. Pour nous, du Québec, l'an passé ce prix qui était de 31½c. a été porté à 32½c. la livre, à Montréal, un gain très appréciable pour les cultivateurs du Québec.

C.—Une subvention de 25c. les cents livres de lait donnée à ceux qui expédient aux usines de transformation. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1959, cela a contribué à hausser les revenus des producteurs d'environ 12 millions par année.

D.—Au début de cette année, le gouvernement votait une subvention de 12c. la livre sur le beurre, afin de permettre aux consommateurs de payer le beurre moins cher et aux producteurs de recevoir le même prix. Cette mesure coûtera au gouvernement, pour cette année seulement, de 40 à 42 millions de dollars.

Avant que le gouvernement ne donne cette subvention, la consommation du beurre fléchissait sérieusement. L'an passé, la consommation était de 290 millions de livres; cette année, on prévoit une consommation d'environ 330 à 340 millions de livres, soit une augmentation d'environ 20 p. 100. Les cultivateurs se réjouissent de cette augmentation. Il faut, pour l'industrie laitière, que le gouvernement continue dans ce sens. De plus, je crois que les gouvernements, les associations agricoles et les cultivateurs devraient tous s'unir pour amplifier la publicité à l'égard des produits laitiers, afin que la marche ascendante de la consommation de ces produits continue et profite à notre agriculture.

Monsieur l'Orateur, une autre loi de ce gouvernement qui favorise grandement l'établissement d'unités productives rentables dans nos provinces, c'est la loi créant la Société du crédit agricole, société qui prête aux cultivateurs un montant allant jusqu'à \$20,000 sur le fond de terre et pouvant, en vertu de la partie III de la loi, aller jusqu'à \$27,500. Ayant été membre du comité consultatif de la Société, il me fait plaisir de rendre hommage au dévouement de tous les fonctionnaires proposés à l'application de cette loi. Je sais que les cultivateurs du Canada recevront la meilleure considération possible de ces personnes. Je reçois présentement des lettres d'appréciation relativement à cette loi et je tiens à remercier l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) au nom de ces cultivateurs.

Le gouvernement, dont j'ai l'honneur de me réclamer, a aussi considéré qu'il fallait augmenter les prêts consentis en vertu de la loi sur l'amélioration des fermes. Cette augmentation a été de l'ordre de 50 p. 100, soit \$7,500, au lieu de \$5,000 maximum que le gouvernement garantit par l'entremise des banques.